

# M. Wilfrid Hamel et la Commission des prix

---

Les autorités déclarent que l'augmentation de 10 sous sur le prix de départ autorisée par M. Hamel, pour les chauffeurs de taxis, est en violation des règlements

---

QUEBEC, 10. — Le bureau régional de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a déclaré hier que les chauffeurs de taxis qui ont augmenté le tarif de départ, de 10 sous, soit de 25 à 25 sous, l'ont fait en violation des règlements de la Commission.

Le bureau a ajouté que les voyageurs ne sont pas obligés de payer l'augmentation. On sait que lundi, M. Wilfrid Hamel, ministre du travail dans le gouvernement Godbout, a autorisé les grévistes à imposer cette augmentation, et a ajouté qu'il verrait lui-même à faire entendre raison aux parties intéressées.

Cette demande d'augmentation de 10 sous avait été refusée par le Bureau.